

COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE DE GUADELOUPE

Séance du 9 novembre 2017

DELIBERATION N° 2017/07

Avis du comité de l'eau et de la biodiversité sur le projet de stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE)

Le comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe, réuni le 9 novembre 2017, délibérant valablement,

- Vu le code de l'environnement, en particulier ses articles L. 213-13-1 et R. 213-50 à 58 ;
- Vu le décret n°2017-401 du 27 mars 2017 relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer ;
- Vu l'arrêté du 20 janvier 2016 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ;
- Vu l'arrêté du 14 avril 2017 relatif à la représentation des collectivités territoriales, des diverses catégories d'usagers, des personnes qualifiées et de l'administration de l'Etat aux comités de l'eau et de la biodiversité et à leur siège en application des articles R. 213-50 et R. 213-51 du code de l'environnement ;
- Vu l'arrêté préfectoral DEAL/RN/971-2017-10-03-002 du 3 octobre 2017 portant désignation des membres du comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe ;

Suite à la présentation du projet de stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) élaboré par le secrétariat technique de bassin,

DECIDE

Article 1

Le comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe émet un avis favorable sur le projet de stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) de Guadeloupe joint en annexe.

Fait et délibéré à Basse-Terre le 9 novembre 2017,

Le président du comité de l'eau et de la biodiversité

Sylvie GUSTAVE dit DUFO
